

Les noms de lieux, mémoire du paysage

Bernard TANGUY

UA 374 du Centre de Recherche Bretonne et Celtique
Faculté des lettres et Sciences Sociales de Brest
Université de Bretagne Occidentale.

L'étude des noms de lieux éclaire l'histoire des paysages et autorise des chronologies aussi fines que celles nées des fouilles archéologiques. Gaulois, Gallo-romains, Bretons et francophones ont ainsi laissé de multiples témoignages de leur installations successives.



Fournier in L'Ankou. éd. Dupuis.

Bernilis, Le Guelhoat, ces toponymes sont à l'étude...

La fonction première d'un nom de lieu est d'identifier et de distinguer. Comme tel, c'est d'abord un simple signe, un repère dans l'espace géographique. Mais pour peu que l'on s'interroge sur sa forme, sa signification, sa raison d'être, il devient un "signe à la seconde puissance", un "fossile de la géographie humaine". Il apparaît comme un élément de la mémoire du paysage vécu et façonné par l'homme au cours de son histoire, une mémoire enrichie par des générations successives qui différaient dans leur organisation sociale, dans leurs coutumes, dans leur langue.

Ces apports successifs font qu'il y a une stratification dans les noms de lieux. Ainsi les Henguer, Cosquer et Kergoz bretons sont tous trois de "vieux villages", mais ce sont de vieux villages d'époques différentes. Le premier critère qui permet de le déterminer, c'est d'abord la place de l'adjectif, antéposé dans l'ancienne langue. Mais si Henguer et Cosquer appartiennent tous deux à la période ancienne, le premier est plus ancien que le second, le mot *hen* ayant été, en effet, supplanté par le terme *koz* vers le XI^e siècle. En position antéposée celui-ci a pris une valeur péjorative au moins dès le XVI^e siècle. En tant que tels, ces noms sont donc les témoins directs de trois périodes d'occupation : Henguer du Haut Moyen-Age, Cosquer du début du Bas Moyen-Age et Kergoz de cette époque à nos jours.

Résultat de vicissitudes historiques et linguistiques, cette stratification peut surtout être mise en évidence s'agissant de noms en rapport avec l'organisation sociale. Pour les noms à valeur descriptive, elle est plus difficile à déterminer, voire impossible sans le secours des documents. L'exemple de Bourg-des-Comptes (I-et-V) l'illustre bien. Au IX^e siècle le lieu s'appelle *Coms*, nom qui remonte à un gaulois latinisé *cumbis* "aux vallées". Noté au XIII^e siècle *Cons* et au siècle suivant *Bourg de Cons*, il a été assimilé au vieux-français *cons*, *cas*-sujet issu du latin *comes* "comte", ce qui fait qu'il est traduit *Burgum Comitum* "bourg des comtes" en 1449. Pour faire oublier l'ancienne noblesse, les révolutionnaires de 1789 y ont glissé un *p*. Si minime soit-il, ce règlement de comptes a complètement altéré le nom.

Avant toute chose, il convient donc d'établir à partir des documents anciens

mais aussi de la prononciation locale la forme sincère du nom.

Trois grandes périodes marquent l'histoire de la péninsule :

- la période gauloise et gallo-romaine ;
- la période bretonne ancienne ;
- la période franco-bretonne, qui s'ouvre au XI^e siècle et est marquée par l'extension du français à l'est au détriment du breton.

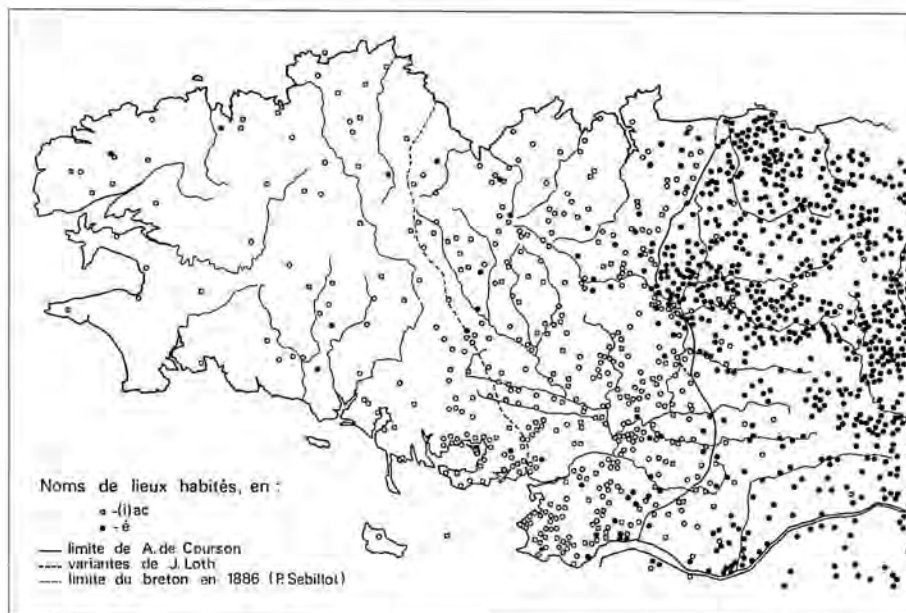
A chacune de ces périodes appartient en propre un certain nombre de formations spécifiques, de témoins privilégiés, notamment dans la zone bretonne.

La période gauloise et gallo-romaine

On peut considérer qu'elle s'étend jusqu'au Ve siècle. Dix ans après la chute de l'empire romain d'occident survenue en 476, le pouvoir romain en Gaule est définitivement aboli par la victoire de Clovis en 486 sur Syagrius "roi des Romains". Toute la Gaule du Nord passe sous contrôle franc.

Cette période comporte une césure importante, la Gaule étant passée sous domination romaine à partir de 50 av. J.-C. La situation linguistique s'en trouva changée, le latin se répandant peu à peu au détriment du gaulois. La coexistence des deux langues se traduit au niveau des appellatifs et des suffixes. Trois de ces suffixes sont particulièrement représentatifs :

le gaulois -ialos. Plutôt que de suffixe, il faudrait parler de substantif en position suffixée, le terme correspondant, en effet, au gallois *ial* "espace découvert", "clairière". On le trouve aujourd'hui dans la France du Nord sous la forme -euil et, en Bretagne -ial. Il peut être associé à des noms de plantes comme dans Verneuil (du gaul. *verno-* "aulnes"), Chasseneuil (du gaul. *cassanos* "chêne"), des noms communs comme dans Argenteuil (du gaul. *argentos* "argent"), Nanteuil (du gaul. *nantos* "vallée"), des noms propres comme dans Breteuil (de l'ethnique Britto "breton"), des adjectifs comme dans Mareuil (du gaul. *maros* "grand") ou Noyal (de *novios* "nouveau"). Bien représentées dans la France du Nord, ces formations le sont beaucoup moins en Bretagne.



Noms de lieux habités. en -(i)ac et -é.

le gaulois -(i)acos. Connue également des langues celtiques insulaires, ce suffixe a évolué différemment selon les régions. Dans la partie orientale de la péninsule, où la langue d'oïl a prévalu, il est devenu -é, parfois -i (écrit -y) ; dans la partie occidentale, il s'est conservé sous la forme -ac, là où le gaulois s'est maintenu, -ec, -euc là où le breton a prédominé. La limite entre ces deux zones est celle séparant les parlers romans des parlers celtiques.

Partant du postulat qu'à l'arrivée des Bretons, le gaulois avait disparu, on leur a attribué la conservation de la forme -ac. Mais jusqu'au milieu du IX^e siècle, les Bretons restèrent cantonnés à l'ouest de la Vilaine et la forme -ac apparaît cependant à l'est. D'autre part, on a daté cette limite du IX^e siècle, alors qu'à cette époque l'évolution de -ac en -é était achevée. Ce n'est pas le terme du processus qu'il aurait fallu prendre en compte mais la divergence initiale d'évolution, ce qui nous reporte quatre ou cinq siècles plus tôt. Ceci permet de comprendre en particulier le caractère purement artificiel de la limite entre les cités des Redones et des Coriosolites, limite qui aurait en fait ce fondement linguistique.

Suffixe à valeur qualitative et quantitative, le suffixe -acos a eu une fortune considérable. On pense qu'il est surtout devenu productif à partir du II^e siècle et que son usage s'est prolongé jusqu'au Ve-VI^e siècle. Il est significatif de noter par exemple son emploi, au début du Ve siècle, dans la *Notitia Dignitatum*, qui indique à Osismis (Brest) le *Praefectus militum Osismiaco*. Il a été fréquemment utilisé dans la dénomination de *villae*, de *fundi*, c'est-à-dire de domaines agricoles. Exclusivement associé dans les langues celtiques insulaires à des noms communs et à des adjectifs, il s'est aussi combiné en Gaule, à l'instar du suffixe latin -anus, avec des noms de personnes, gentilices ou surnoms, comme si les Gaulois, une fois la Gaule conquise, avaient suivi la mode romaine.

Afin de conforter sa théorie sur l'origine de la propriété foncière, d'Arbois de Jubainville estima qu'il était exclusivement employé avec un nom d'homme, celui du premier propriétaire du lieu et qu'en conséquence les noms de lieux dérivés en -acos étaient les témoins de l'appropriation privée du sol en Gaule à l'époque romaine. Pour les expliquer, il suffisait donc de puiser

dans le Recueil des Inscriptions latines. Quand le corpus s'avèrait, en dépit de son volume, insuffisant, on reconstituait le nom d'homme à partir du nom de lieu et on le démarquait par un astérisque.

En Bretagne, pas moins de 1/5 des noms de lieux en -acos remonteraient à un nom d'homme non attesté. Pour être hypothétique, un nom d'homme comme *Montinius n'en serait pas moins à l'origine de 65 noms de communes en France et de 12 noms de villages en Bretagne. La systématisation du procédé a abouti à des aberrations : ainsi a-t-on inventé un gentilice *Burburius pour expliquer Bourbriac (C. d'A.) "bourg de Saint-Briac" et fait appel au nom d'homme Disetus pour interpréter Kerdistag "le village séparé", en Guern (Morb.).

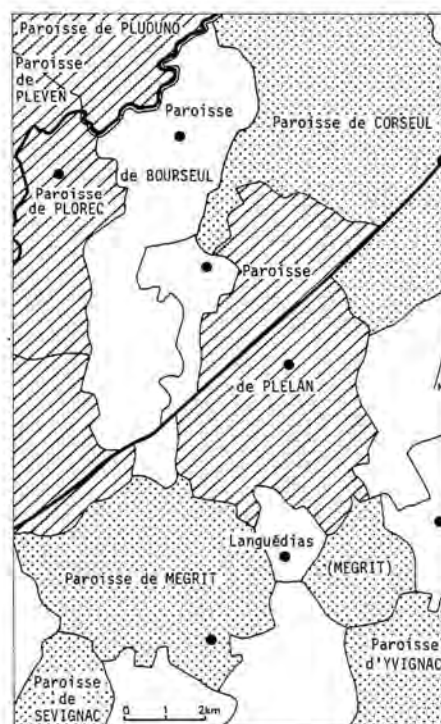
Si dans certains cas, l'explication à partir d'un nom d'homme se justifie, dans d'autres, elle apparaît indue et crée une ségrégation arbitraire. On ne peut guère expliquer Radenac (Morb.) par un nom d'homme gaulois Ratinos quand le correspondant breton Radenec désigne un lieu où pousse la fougère, Brignac (Morb.) par un nom d'homme gallo-romain non attesté *Brinnius quand le gallois bryniog a le sens de "montueux", l'Avallac, village de Muzillac, par le nom d'homme gaulois Aballos quand son équivalent breton avalleg désigne une pommeraie.

Si dans les exemples précités, le radical est, comme le suffixe, celtique, il arrive qu'il soit parfois d'origine latine. C'est le cas d'Epiniac (I-et-V), dérivé du latin spina "épine", qui correspond à Epernay, formé sur le gaulois sparno-, en breton spern "épinés", du Grand-Fougeray (L-A), Felkeriac au IX^e siècle, dérivé du latin filicaria "fougère" et donc équivalent de Radenac. Même si, en l'occurrence, le radical est latin, le recours au suffixe gaulois témoigne de la prédominance d'un parler gaulois. On aurait pu, en effet, faire appel à un suffixe latin ayant même valeur et qui est aussi très largement répandu, le suffixe -etum.

le latin -etum. Ce suffixe latin à valeur collective a été très utilisé en Gaule. Il a abouti en langue d'oïl à -ay, -ey, -oy, mais en Bretagne on le trouve aussi, d'une part, sous les formes -et, -it, d'autre part, sous la forme diphtonguée -oet. Cette forme -oet, parfois réduite à -ot, -out, est due à la diphtongaison, en brittonique, de -e long. Dans la plupart

des cas, il est associé à un nom de plante, comme alnus "aulne" d'où Aunay, Aunoy; buxus en breton beuz "buis" d'où Boisse, Beuzit; castanea "châtaignier" d'où Châtenay, Quistinit; fagus "hêtre" d'où Fay, Le Faouet; fraxinus "frêne" d'où Frénay; pomarius "pommier" d'où Pommeret, Pommerit, Peumerit; salix, en breton haleg, "saule" d'où Saussay, Halegoet. Si ces noms de plantes sont latins, on le rencontre également avec des noms de plantes celtiques : aballo- "pommes" d'où l'Avallac, betu "bouleau" d'où Bezoet, verno "aulne" d'où Vernet.

L'un des plus significatifs de ces dérivés est Beuzit. Le buis ayant été importé en Gaule par les Romains, le nom est très souvent révélateur d'un établissement gallo-romain. C'est le cas de Beuzit à Mellac, où à une ferme indigène gauloise, succéda une villa romaine.



▨ noms de paroisse bretons
 ▤ noms de paroisse gallo-romains

Noms de paroisse bretons et gallo-romains.

La période bretonne ancienne (V^e-X^e s.)

Certains auteurs font remonter l'émigration bretonne au début du IV^e siècle, voire à la fin du III^e siècle, et en attribuent la cause aux raids des Pictes, installés au nord de la Grande-Bretagne, et surtout des Scots sur les côtes ouest de l'île. Ceux-ci vont de fait s'implanter en Galles au IV^e siècle. Mais c'est surtout l'invasion saxonne, qui, à partir de 450, semble avoir été la cause principale. Si la présence de Bretons sur le continent est notoire dès la fin du IV^e siècle, dans la péninsule, elle n'est attestée de manière certaine qu'au début du VI^e siècle.

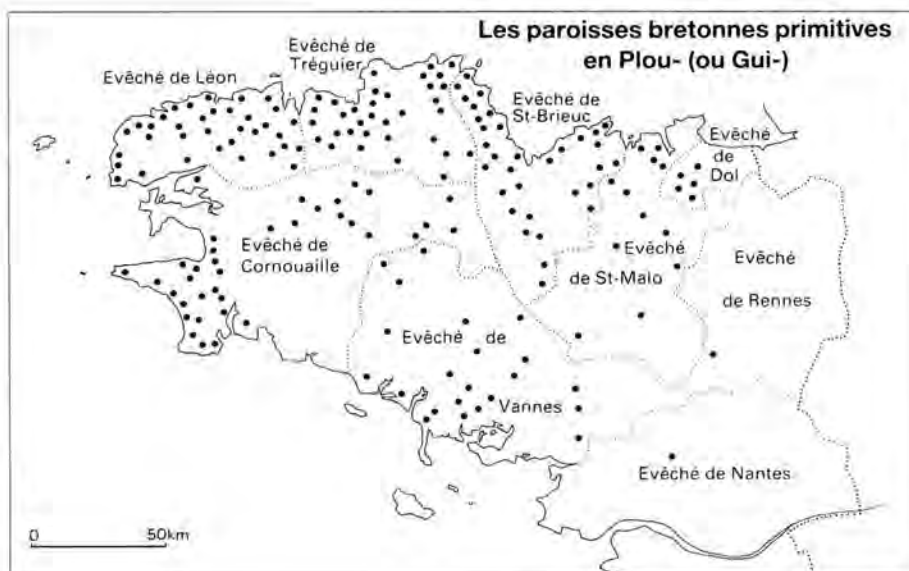
Le premier témoignage est, en effet, une lettre adressée entre 511-520 à deux prêtres bretons, Lovocat et Catihern, par les évêques de Tours, Angers et Rennes.

"A nos bien heureux seigneurs et frères en Jésus-Christ, Lovocatus et Catihernus, prêtres, Licinius, Melanien et Eustochius, évêques.

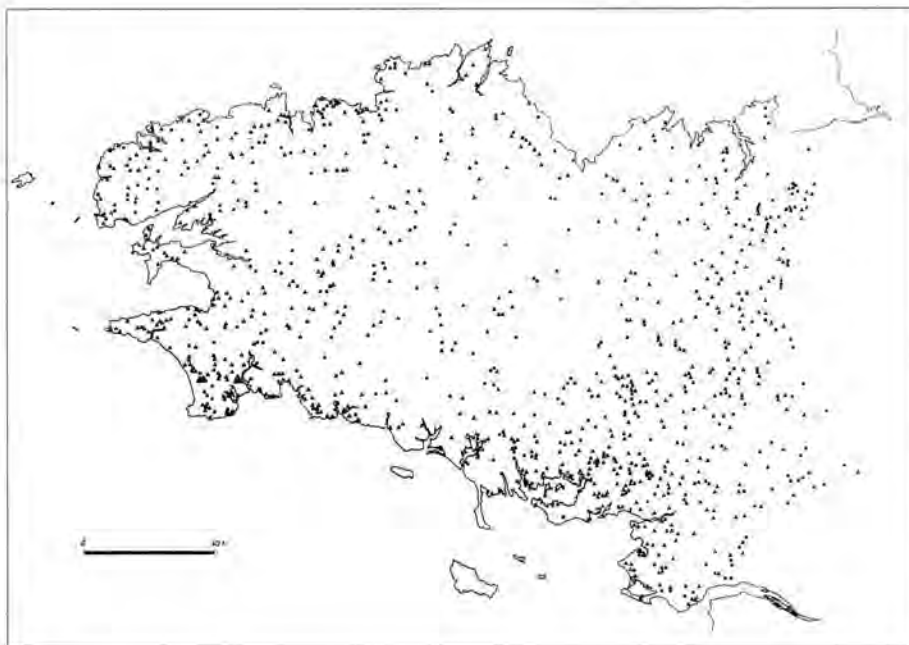
Par un rapport du vénérable prêtre Speratus, nous avons appris que vous ne cessez point de porter chez vos compatriotes, de cabane en cabane, certaines tables sur lesquelles vous

célébrez le divin Sacrifice de la messe, avec l'assistance de femmes auxquelles vous donnez le nom de conhospitalae; pendant que vous distribuez l'eucharistie, elles prennent le calice et osent administrer au peuple le sang du Christ."

Faute d'avoir pu localiser les faits, on a surtout retenu de ce texte le particularisme de l'Eglise celtique, notamment l'usage des autels portatifs et la participation de conhospitalae à la célébration de la messe. Mais sa localisation lui confère une dimension supplémentaire. On peut constater que l'évêque directement concerné est celui de Rennes, et non ceux de Nantes et de Vannes, seuls autres évêchés dont l'existence est alors avérée. Les deux prêtres bretons opèrent donc, soit sur son territoire, soit sur le territoire voisin, en l'occurrence celui des Coriosolites. D'autre part, le fait qu'ils soient deux suggère qu'ils opèrent à partir d'un ermitage, ou, pour employer le terme breton, d'une lann. Comme généralement ce mot est associé à celui d'un saint personnage, il convenait de rechercher dans le corpus toponymique un correspondant, soit de Lann-Lovocat, soit de Lann-Catihern. Le seul nom qui ait répondu à notre attente se trouva être Languédias, non loin de Dinan. Jadis noté Langadiar, il répond exactement à Lann-Catihern.



Les paroisses bretonnes primitives en Plou- (ou Gui-).



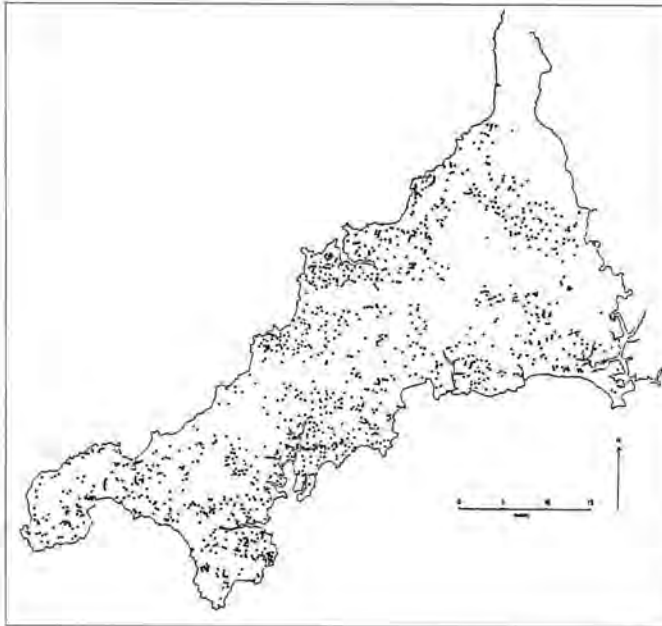
Les toponymes en Tre-

Eu égard au contenu de la lettre, on ne pouvait espérer localisation plus satisfaisante. Nous sommes à quelque 30 km de la limite du diocèse de Rennes et surtout à 10 km de Corseul. Le christianisme n'ayant à cette époque que peu touché les campagnes et demeurant un phénomène essentiellement urbain, le prêtre gallo-romain Speratus ne pouvait guère exercer son ministère que dans une agglomération, ce qui est le cas de Corseul. Et si on examine la géographie paroissiale ancienne, on constate que Languédias forme la corne méridionale de Plélan, que son nom dénonce comme une paroisse bretonne primitive, manifestement constituée au détriment de celle de Corseul. On comprend dès lors pourquoi l'accent est mis sur l'abus de l'usage des autels portatifs. Les deux prêtres bretons sont en fait en train de réunir autour d'eux une communauté de fidèles, ou pour employer le terme breton, emprunté au latin *plebs* "peuple", une *ploue*. Cette *ploue* qui aurait pu porter, comme dans les trois quarts des cas, le nom de son fondateur, s'est ici définie par rapport à un ermitage, une *lann*. La lettre nous a conduit vers les deux mots-clés de

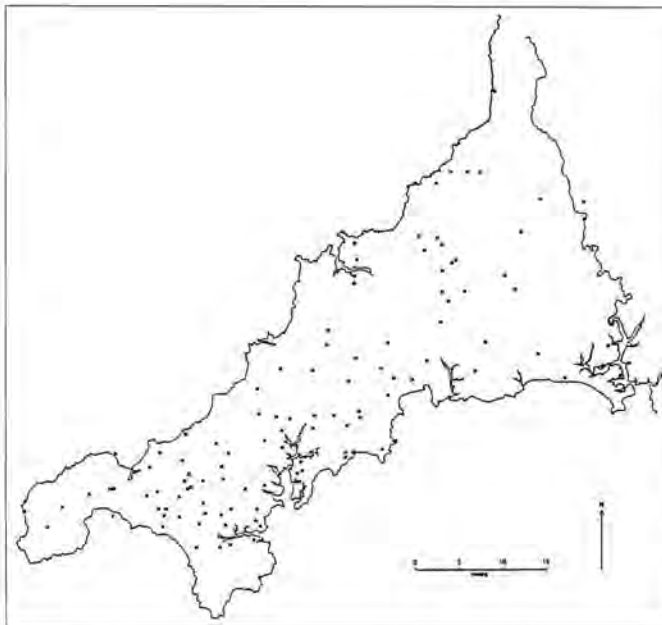
l'organisation religieuse ancienne : *ploue* et *lann*.

Le premier, en vieux-breton *ploev*, a été emprunté par les Bretons au latin ecclésiastique *plebs* qui désignait les fidèles par opposition à l'*ordo* ou clergé. Connu en gallois comme en cornique, il n'a pas servi outre Manche à former des noms de lieux comme en Bretagne, où on en relève quelque 179 occurrences. En Galles, la base de l'organisation religieuse est l'église-monastère, la *llan*.

En Bretagne, les *lann* seront aussi très nombreuses. Mais dans la très grande majorité des cas, ce ne seront que simples ermitages, formés d'un oratoire et de cabanes de branchages. Leur souvenir est pérennisé par un nom du saint associé au mot *lann* ou parfois employé seul. C'est le cas, par exemple, de celui de saint Gwinec, au Huelgoat, qui était encore en 832 occupé par deux moines, l'un breton, l'autre franc, venu du monastère de Saint-Maur-sur-Loire, près d'Angers. Si certains de ces établissements ont prospéré, comme Landévennec, si, pour d'autres, une chapelle continue de témoigner de leur existence, la plupart ont disparu et leur



*Noms de lieux en
Tre- en Cornwall
(Padel 1985).*

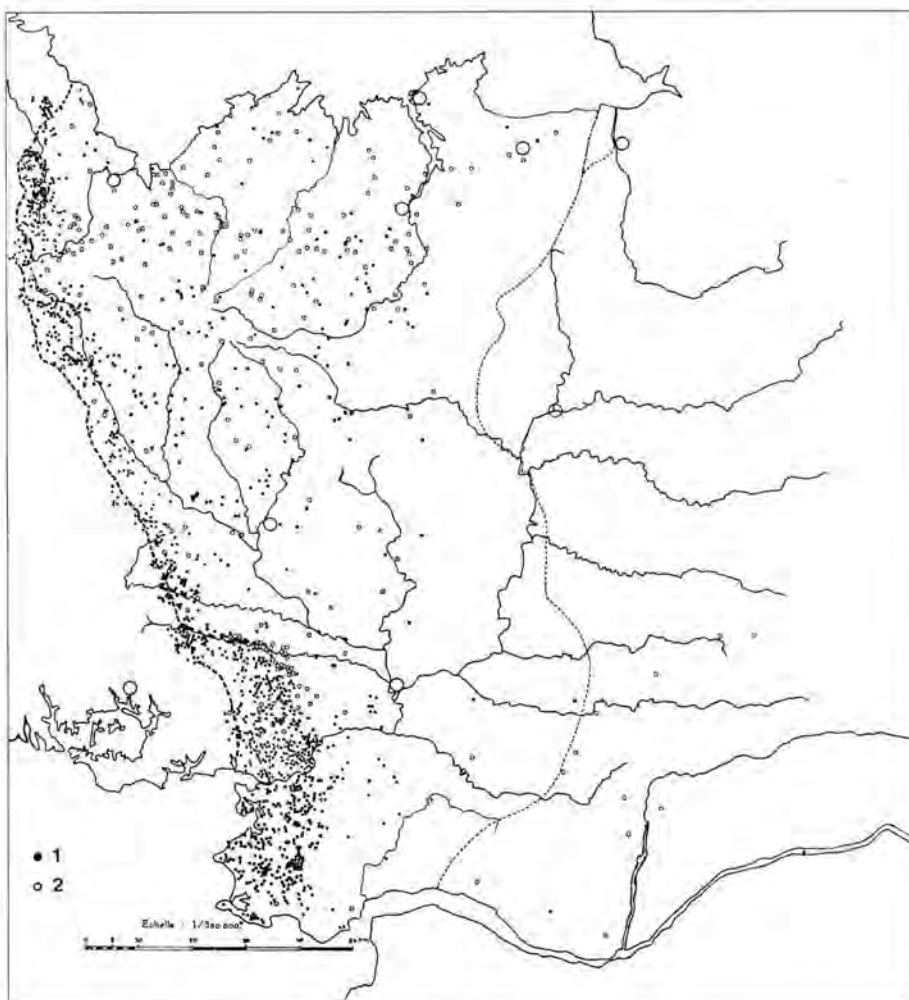


*Noms de lieux en
Ker- en Cornwall
(Padel 1985).*

souvenir n'est conservé que par de simples lieux-dits. Simple ferme de Plouguerneau, Lannerchen rappelle celui de saint Arzian, maître de saint Hervé, selon sa Vie latine. Outre que la photographie aérienne révèle l'existence de structures formant un enclos, on y a découvert les vestiges d'un établissement romain ; des débris de poteries

attestent d'une occupation du site jusqu'au IV^e siècle.

Sans être d'une époque aussi reculée, puisqu'il ne serait pas dans son état actuel antérieur au XI^e siècle, l'ermitage de saint Hervé à Lanrivoaré constitue une excellente illustration de ces "déserts", comme on les appelle parfois,



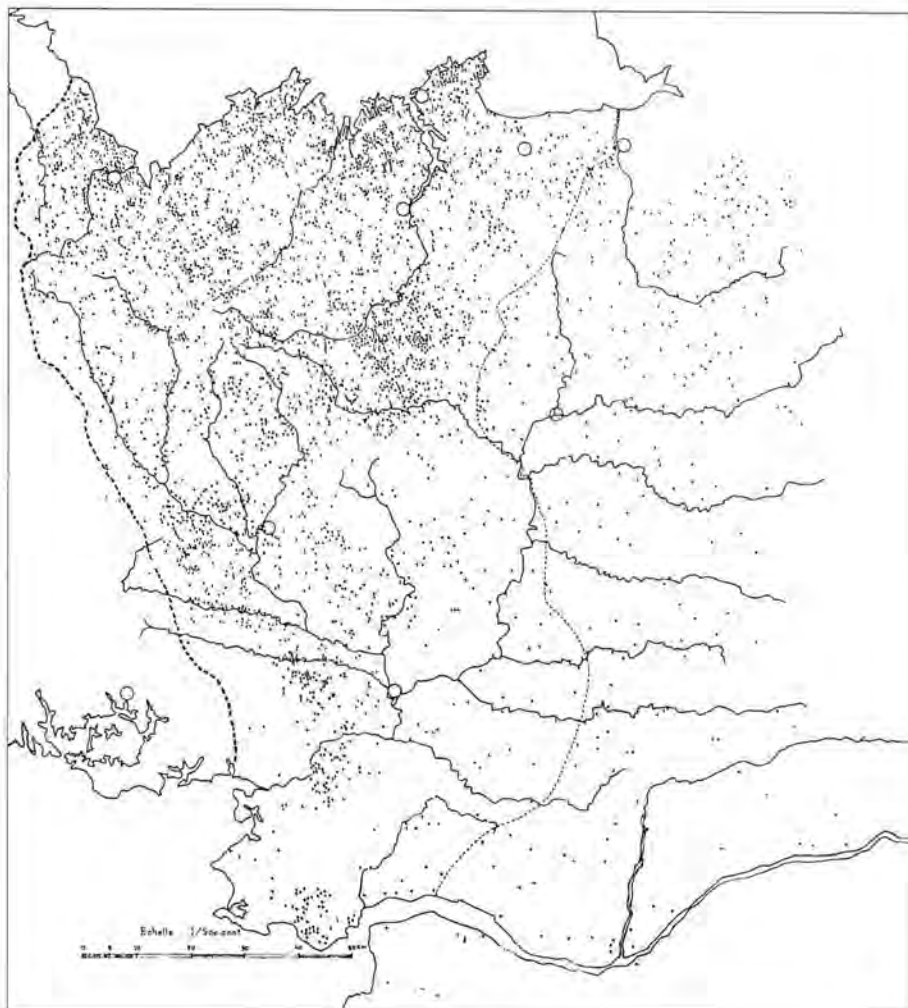
Toponymes en Ker- (1) et toponymes en Car- (2).

terme qui apparaît en breton sous la forme Dezerz, Dezarz. La petite cellule qu'on peut y voir et qui fait 3,50 m sur 2,50 m pour une hauteur de voûte de 2,50 m est très semblable à celles de l'îlot de Skellig Michael dans le comté de Kerry en Irlande.

Société très inégalitaire, partagée entre hommes libres (nobles, clercs, propriétaires fonciers, colons) et esclaves, la société bretonne ancienne évolue dans un cadre qui n'est pas foncièrement différent de celui qui existait encore il n'y a pas si longtemps, caractérisé par de petites exploitations et un habitat le plus généralement

dispersé, avec la différence cependant que le bocage est encore inexistant ou à peine esquissé et que l'étendue des terres en culture est faible.

Si on en juge par les actes du Cartulaire de Redon au IX^e siècle, l'unité d'exploitation agricole de base est la rann, mot qui est traduit par *pars terrae* "lot de terre". Elle a une superficie théorique nécessitant 4 muids d'épeautre pour son ensemencement. On ne connaît pas la valeur du muid, si bien que les estimations varient d'un demi ha à 2 ha. Une indication nous est fournie dans la Vie de saint Paul-Aurélien en 884. Dans un passage, elle



Toponymes en Ville.

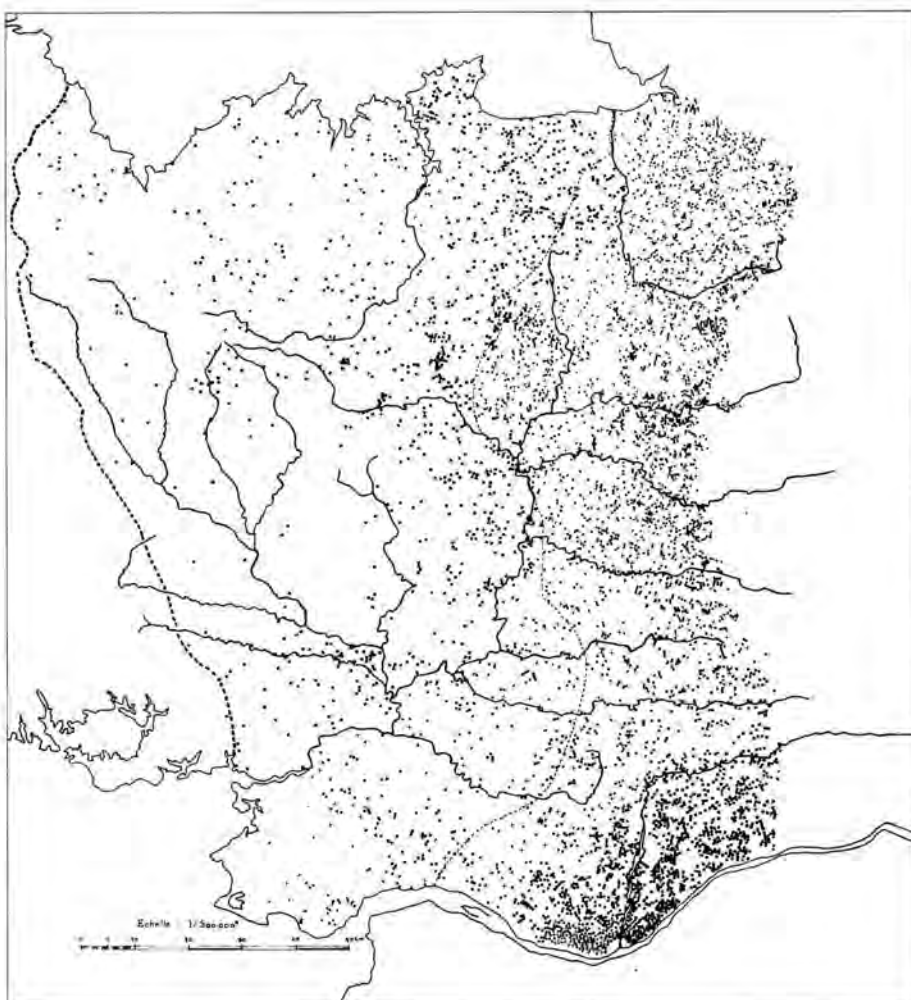
décrit le dragon qui hantait l'île de Batz. Le monstre mesurait de la tête à la queue 120 pieds ou plus, soit quelque 36 m. Selon l'estimation des gens de l'île, il aurait fallu 1,5 muid d'orge pour ensemercer son antre. En supposant une longueur de 50 m sur une largeur de 20 m, 4 muids représenteraient un peu plus de 2 500 m².

Bien que très fréquent dans les chartes de Redon, le mot rann est devenu rare dans les noms de lieux. Melrand pourrait en être un exemple. La plus forte concentration de noms en rann se situe aujourd'hui à Plouguerneau.

Si la rann est l'unité d'exploitation de base, le terme le plus caractéristique de

l'habitat n'est pas, comme on pourrait le croire le mot caer, qui n'a alors que le sens spécifique de lieu fortifié, mais le mot treb. Aujourd'hui réduit dans la toponymie à tré, il a initialement le sens de lieu habité et cultivé et désigne une ferme, par extension un village. Alors qu'au Pays de Galles et en Cornwall il est resté le terme par excellence de l'habitat, son sens va évoluer vers le Xe-XIe siècle. Sous la forme tref, il ne désigne plus à partir du XIe siècle que le quartier, acception qui va le rendre dès lors quasiment improductif.

Avec les noms en tré- peuvent aussi appartenir à la période ancienne certaines noms en bot, quand le mot est féminin, car au masculin le terme



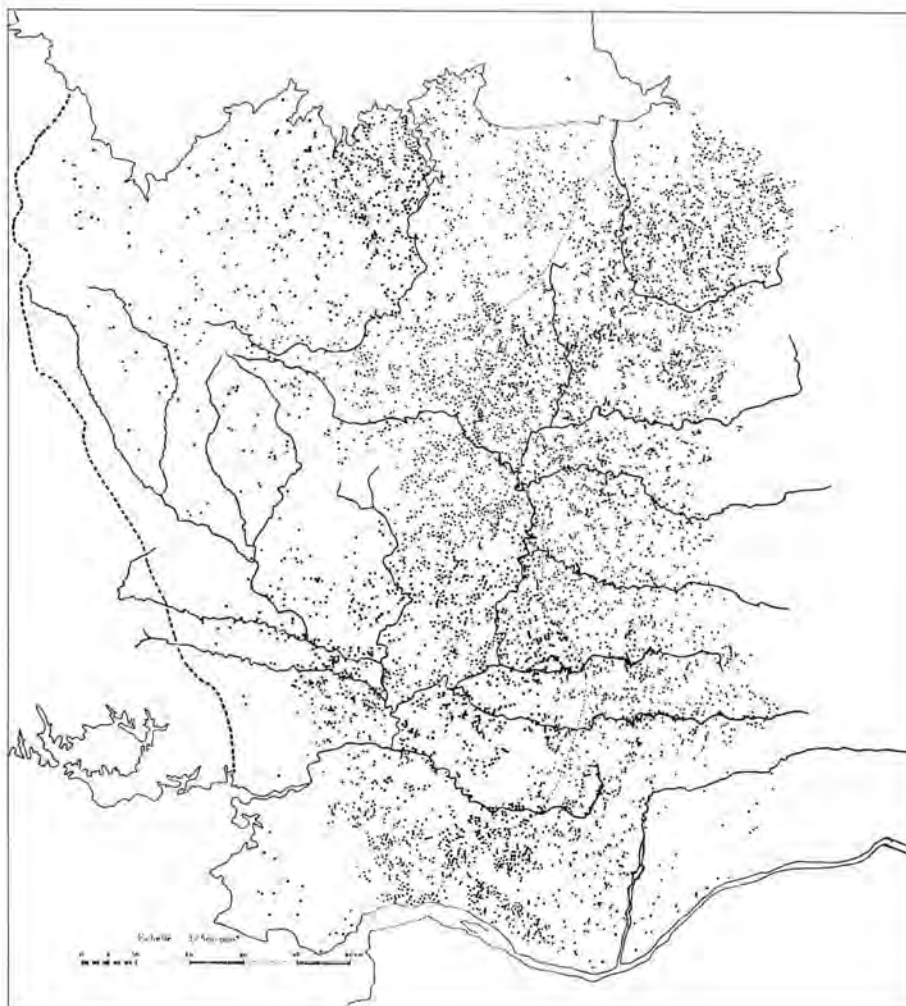
Toponymes en -ière et -erie.

désigne un buisson. Le mot bot n'est pas aussi spécifique que le mot treb. C'est une demeure. Il peut désigner une simple ferme aussi bien qu'un château. Une des résidences de Nominoë s'appelait Botnumel, aujourd'hui Bonnével, en Priziac. Le qualificatif d'aula "cour, château" qui lui est donné ne prête pas à confusion.

C'est ce terme latin qui glose habituellement le vieux-breton lis, les. C'est la résidence seigneuriale. Au Pays de Galles, sous la forme llys, il désignait notamment la cour royale. Le bois étant le matériau privilégié à l'époque ancienne, on connaît mal l'architecture du lez breton. Les seules traces visibles en peuvent être les fossés et retran-

chements de terre. Plusieurs de ces enceintes ont été occupées à partir du XI^e siècle par des mottes féodales : on en trouve au Hellès à Bolazec, à Castel-al-Lez, à Guissény, à Lesquélen, à Plabennec, à Leslouch à Plouédern, etc. C'est souvent dans le lez que se déroulent, en présence du machtiern ou "chef-garant" les actes de justice.

Bien qu'elle ait subi l'influence du monde carolingien, la civilisation bretonne du haut Moyen-Age conserva son originalité jusqu'au Xe siècle. Elle sombra alors sous le coup des invasions normandes. La fuite des élites civiles et religieuses et les destructions matérielles entraînèrent sa désagrégation et sa ruine. Avec la féodalité, une



Toponymes en -ais.

nouvelle ère commença, que La Borderie appelle franco-bretonne.

La période franco-bretonne

Marquée par un recul considérable de la langue bretonne, elle l'est aussi par un renouvellement de la nomenclature toponymique, non seulement en Haute-Bretagne, mais aussi en Basse-Bretagne. Le mot *lann* disparaît, remplacé par les mots *lok* ou *mouster*, le mot *treb* par le mot *ker* ou son correspondant roman *ville*, le mot *les* par les mots *kenkiz* et *rest*.

Ce renouvellement sera d'autant plus sensible qu'il intervient à un moment où

l'économie du monde occidental connaît une véritable mutation. L'essor démographique qui marque cette période va profondément transformer le paysage rural, entraînant notamment un accroissement spectaculaire des surfaces culturales et des tenures. C'est l'"ère des grands défrichements" qui voit se multiplier châteaux et bourgs aussi bien que villages et exploitations agricoles.

L'une des manifestations les plus spectaculaires de cette évolution est la rapide prolifération des noms bretons en *ker-* et romans en *ville-* aux XI^e et XII^e siècles, des dérivés romans en *-ière* ou *-erie* et en *-ais* au XII^e-XIII^e siècle.

Très rare aux IX^e et X^e siècles dans les actes de Redon, en raison de son sens

spécifique de "lieu fortifié", le seul resté connu du gallois comme du cornique (cf. fig. p.52), le mot *ker* devient le terme le plus représenté dans le Cartulaire de Landévennec, avec 45 exemples, dont 37 antérieurs au XI^e siècle. Sur les 8 villages qui jalonnent la limite du territoire concédé vers 1050 à l'abbaye de Quimperlé, la moitié portent des noms en *ker*. De même que son équivalent roman *ville*, *ker* se désigne à cette époque comme une unité d'exploitation, une ferme. Dans les trois quarts des cas, il est associé à un nom d'homme. Il en sera de même des dérivés en *-ière* ou *-erie* et de ceux en *-ais*. Si les quelque 18 250 noms en *ker* dénombrés en Bretagne ne remontent pas tous, tant s'en faut, à cette époque, il apparaît néanmoins qu'ils sont dans leur grande majorité fixés dès le XVI^e siècle.

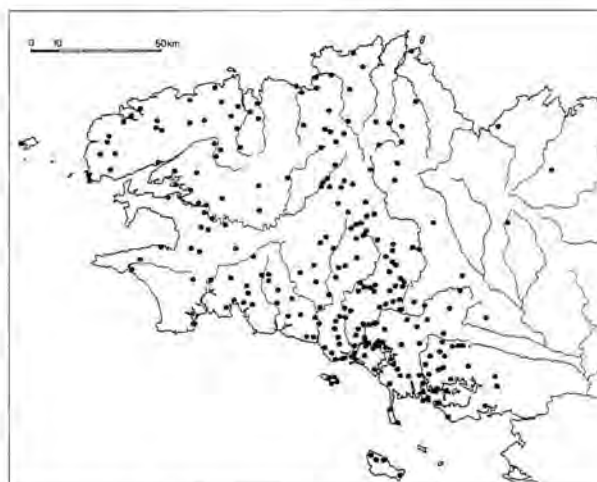
C'est aussi au XI^e siècle qu'apparaît en toponymie le mot *kenkiz* : un acte de Redon cite une villa *Kenkist* en 1091. Dérivé d'un mot breton **kenk*, correspondant au gallois *cainc* "branche", c'est l'exact équivalent du français *plessis*. Ce mot par lequel il est souvent traduit est issu d'un bas-latin *plaxitium* et désigne à l'origine une "clôture de branches entrelacées", puis l'espace ainsi enclos. C'était souvent un espace boisé mis en réserve par le seigneur. Par extension, il s'est appliqué aux résidences seigneuriales ainsi entourées. La Chanson d'Aquin, à la fin du XII^e siècle, parle de "forteresses, chasteaux et pleissis". Un lieu nommé le *Plesseid* est mentionné à Plumélieu dès le début du XII^e siècle.

Le mot est concurrencé au XII^e siècle par un autre terme : le mot *rest*. Son origine n'est pas établie. Mais il pourrait être dans le même rapport avec le français *rester* que le français *manoir* avec le latin *manere* "rester, demeurer". C'est à partir du XIII^e siècle que ce dernier semble s'être vulgarisé en Bretagne. C'est apparemment par le canal de l'anglo-normand qu'il est passé en breton sous la forme *maner*.

C'est aussi de l'est que sont venues, même si les termes se présentent sous la forme bretonne de *moudenn* et de *roh*, les dénominations de motte et de roche pour désigner des fortifications. L'un des premiers exemples de l'emploi de ce dernier terme concerne La Roche-Bernard en 1026. Généralement associé à un nom de seigneur, il semble avoir disparu de l'usage dès le XIII^e-XIV^e siècle.

Dans le domaine religieux, la nomenclature se renouvelle et s'enrichit également. S'il n'y a plus de terme spécifique pour désigner la paroisse, plusieurs termes nouveaux, à connotation monastique, font leur apparition, notamment *lok*, *mouster*, *kloastr*, *manac'hti*, *prioldi*, *peniti*. La floraison de ces termes est manifestement en relation avec le renouveau monastique qu'on observe aux XI^e et XII^e siècles.

Le premier exemple du mot *lok*, *Loc lunguoret*, c'est le Cartulaire de Landévennec qui le fournit vers 1050, le second, *Locmenech*, aujourd'hui *Locminé*, la Vie de saint Gildas vers 1060. Emprunt au latin *locus* "lieu", mais aussi, dès le VI^e siècle, "monastère", le terme désigne d'abord un lieu consacré à un saint. On observe qu'il sert parfois de substitut au mot *lann*. Une notice du Cartulaire de Landévennec intitulée de villa *Lancolvet*, raconte que saint Guénolé ayant franchi le Queffleut se vit demander par les habitants du village de *Lancolvet* d'imposer ses mains sur un malade. L'ayant guéri, on lui fit don du lieu "où par la suite les frères établirent un petit monastère (= un



Toponymes bretons en *lok* - "lieux consacrés" (XI^e - XIV^e siècles).

prieuré) en l'honneur de saint Guénolé": c'est ainsi que *Lancolvet* ou plus exactement *Lancovlet* la "*lann* du Queffleut" prit le nom de *Locguénolé*.

Les noms en *lok* sont, en dehors de *Locminé* et de *Locmeltro* en Guern

(Morb.), formés avec un nom de saint dont le culte n'est pas généralement très ancien. Les formations les plus fréquentes sont les Locmaria (près de 50), les Lochrist (une vingtaine), liés aux Templiers et aux Hospitaliers (qui n'apparaissent en Bretagne que vers

l'hôpital, la Madeleine, la caquinerie (en breton kakouzeri) (de caquin et cacous "lépreux"), la corderie (le métier de cordier étant le seul qui soit autorisé aux lépreux).

Le cadastre, outil de base

Bien d'autres noms auraient mérité qu'on se penche sur eux. Nous souhaitons que ce texte, aussi imparfait et incomplet qu'il soit, aura cependant sensibilisé le lecteur à la valeur de témoignage que constituent les noms de lieux. Comme les vestiges archéologiques, ils participent pleinement de la mémoire du paysage, même s'ils ne présentent parfois qu'un intérêt restreint.

Le corpus qu'ils représentent est considérable si l'on tient compte de la microtoponymie. On néglige trop souvent l'étude du cadastre pour ne s'intéresser qu'aux lieux habités. C'est pourtant le cadastre qui restitue leur contexte. Outil de contrôle fiscal pour le calcul de l'impôt foncier, le cadastre n'a été réalisé que dans la première moitié du XIXe siècle, bien qu'il ait été décidé par la Constituante en 1791. Ce fut une œuvre gigantesque que d'inventorier et de mesurer sur le territoire français plus de 126 millions de parcelles.

Rappelons que trois éléments le composent :

- le plan cadastral : divisé en feuilles, avec les lieux habités et les parcelles délimitées et numérotées ; il s'ouvre sur un plan d'assemblage, avec le découpage de la commune en sections identifiées par des lettres.
- un ou plusieurs registres contenant les états de sections, véritable légende du plan, où les parcelles sont classées par sections et dans un ordre croissant de numérotation, avec l'indication des cantons ou lieux-dits auxquels elles appartiennent, leur nature, leur contenance, leur revenu.
- un ou plusieurs registres constituant la matrice cadastrale des propriétés bâties et non bâties, dans lesquels figurent les noms des propriétaires par ordre alphabétique, ceux de leurs propriétés par ordre de section et de numéro du plan.

Pour conduire une recherche toponymique, c'est du plan cadastral et de l'état des sections qu'il faut se servir



Carte de Bretagne de Bertrand d'Argentré (1588) : la limite linguistique.

1130), les Lokeltas (une vingtaine) et les Lokénolé (une dizaine), en liaison avec les abbayes de Saint-Gildas de Rhuys et de Landévennec. Ces formations, qui ne se rencontrent, à cinq exceptions près, que dans la zone bretonnante, ne semblent pas avoir eu cours après le XIVe siècle. Saint Yves, canonisé en 1330, n'est l'éponyme d'aucun nom en lok.

C'est sans doute aussi au XIe siècle, époque à laquelle ont trouvé la mention Monstorum pour Montoir (L.-A.) que le breton moustier, emprunt au vieux-français moustier, moustier, fait son apparition en toponymie. La plupart du temps, il désigne un prieuré.

En liaison très souvent avec ces fondations monastiques, se créèrent, notamment à partir du XIe siècle, des aumôneries, destinées à accueillir pèlerins et indigents, et des léproseries, ayant pour fonction, non de soigner, mais d'isoler les malades. Plusieurs dénominations signalent encore leur présence, comme le breton klanvdi "maison de malade" et le français maladrerie, terme qui a, semble-t-il, pour variante populaire malhère,

Glossaire

Les anciennes voies

- **br. BALI** "rachine, allée plantée d'arbres, promenade" peut s'appliquer par extension à d'anciennes voies romaines.
- **br. KARRHENT**, littéralement "chemin à charrettes". Souvent lié à d'anciennes voies romaines, il apparaît en toponymie sous les formes Carant, Caront et, parfois, Carn.
- **br. HENT**, associé à meur "grand", désigne souvent d'anciennes voies romaines ; suivi de glaz "vert", il dénonce des tronçons de voie à l'abandon.
- **fr. ESTREE, ESTRAT, ETRAT** du latin strata (via), s'applique à d'anciennes voies romaines. Le br. strad "bas-fond" comme le br. straed, stread "petit chemin" sont sans rapport avec ce mot.
- **fr. PAVE** "voie pavée", généralement d'origine romaine. Emprunt au fr., le br. pavez n'est pas aussi significatif et peut désigner divers pavements.
- **fr. CHAUSSEE** "voie pavée", souvent d'origine romaine. Mais le br. chaoser, emprunt au fr., dénonce la plupart du temps des chaussées de moulins.

Les monuments mégalithiques

Pierres dressées

- **br. MAENHIR** "pierre longue"
- **br. MAEN-PLOM** "pierre droite, d'aplomb"
- **br. MAEN-ZAO, MAEN-ZAVED** "pierre debout, dressée"
- **br. MAEN-ZONN** "pierre droite"
- **br. PEULVAN, PEULVEN** "pilier de pierre"

Dolmens

- **br. TAOLVAEN** "table de pierre", souvent sous la forme mutée et noté Dolven
- **br. LEURVAEN** "pierre plate"
- **br. LEURE** "monument", généralement mégalithique
- **br. LIA** "pierre plate", peut être précédé du br. maen "pierre" ou suivi de ce mot sous la forme mutée vaen

Tumuli

La terminologie ne distingue guère les

éminences naturelles des buttes artificielles.

- **br. BUT** "butte"
- **br. KARN** "tas de pierres, monticule". Peut se confondre avec karn, forme abrégée du br. karrhent
- **br. KOG, KOGELL** "butte"
- **br. KRUG, KRUGELL** "monceau, butte"
- **br. RUN** "tertre"
- **br. TORGENN** "tertre"
- **br. TOSENN, TOSTENN** "butte"
- **br. TUCHENN** "butte"

Les vestiges gallo-romains

Plus que de termes spécifiques, il s'agit de mots souvent révélateurs d'un habitat gallo-romain.

- **br. BEUZ** "buis" ; br. BUZID, fr. BOISSIERE, BOUEXIERE "plantation de buis"
- **br. GWILER, fr. VILLIER, VILLAR** du bas-latin villare "exploitation rurale"
- **br. KOZ-ILIZ** "vieille église" désigne souvent des vestiges romains supposés être ceux d'un édifice religieux
- **br. KOZ-KER, HEN-GER** "vieux village", sont en rapport parfois avec un habitat gallo-romain
- **br. MOGER, MAGOR, MAGOAR, fr. MEZIERE** du latin maceria "murs, ruines", dénoncent souvent des vestiges romains

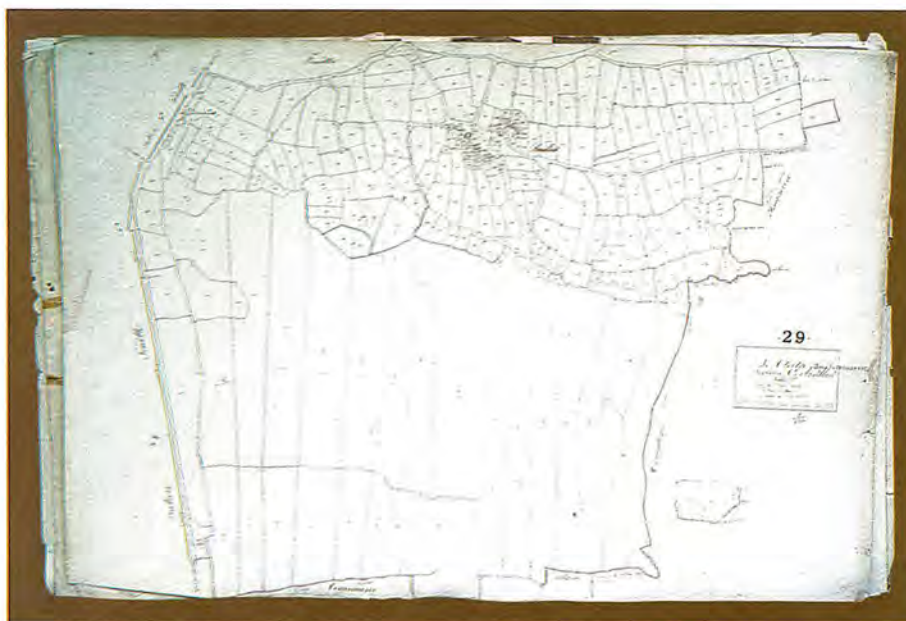
Les sites fortifiés

- **br. KASTELL, pl. KESTELL** "château, -x" peut désigner des sites fortifiés de différentes époques
- **br. LEZ** "château" est révélateur d'un site fortifié du haut Moyen-Age
- **br. SAL, fr. SALLE** "château", est souvent assez tardif
- **br. KENKIZ, fr. PLESSIS**, dénominations employées surtout à partir du XI^e siècle
- **br. MOUDENN, fr. MOTTE**, s'appliquent souvent à un site fortifié de l'époque féodale, mais parfois désignent des tumuli
- **br. REST** "manoir (?)", est un mot employé surtout à partir du XII^e siècle
- **br. ROC'H, fr. ROCHE** sont des termes utilisés à partir du XI^e siècle pour désigner des sites fortifiés escarpés, et sont souvent suivis d'un nom de seigneur.

pour que le contexte soit préservé dans son intégralité. Si une découverte archéologique intervient dans un champ portant un nom banal, cela n'exclut pas que les noms de parcelles voisines ne fassent référence au site.

Du fait de morcellements, l'ancien parcellaire a parfois subi de profondes transformations qui n'ont pas été sans

répercussions sur la nomenclature. Celle-ci a beaucoup évolué et il est souvent difficile de retrouver trace de noms de parcelles mentionnés dans les documents anciens. Néanmoins, il arrive que certains ont traversé plusieurs siècles sans grand dommage. Ainsi, sur les six noms cités dans un acte de 1299 concernant Le Gouray, quatre sont conservés par l'ancien cadastre.



F. de Beaulieu

Plan cadastral du Cloître Saint-Thégonnec, vers 1836.

On a dit qu'en Basse-Bretagne le cadastre était "une honte, un véritable coupe-gorge", les employés chargés de la transcription ayant noté les noms bretons comme si c'était du chinois (J. Loth). De fait, bien des notations sont erronées ou fautes, mais il est souvent aisé de retrouver les formes sincères en lisant les noms à voix haute, témoins Croas-Saint-Chou (= Kroazh en chou "croisements") à Loguivy-Plougras, ou encore la Mare sans suaire (= "la mare aux sangsues") à Saint-Gilles (I. et V.). ■

Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France. Paris, Larousse.

LE MOING J.-Y. 1990 - Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne. Spézet, Coop Breizh.

NEGRE E. 1991 - Toponymie générale de la France, vol. 1 : Formations préceltiques, celtiques, romanes. Montagnac, Librairie archéologique.

PADEL O.J. 1985 - Cornish place name Elements. Cambridge University Press.

PLONEIS J.-M. 1989 - La toponymie celtique. L'origine des noms de lieux en Bretagne. Paris.

TANGUY B. 1975 - Les noms de lieux bretons. Toponymie descriptive. Rennes, CRDP.

VINCENT A. 1937 - Toponymie de la France. Bruxelles.

Pour en savoir plus

BECHARD G. 1968 - Les noms de lieux en pays gallo. Mouez ar Vro, n° 2.

DAUZAT A. et ROSTAING (Ch.) 1963 -